

LANGUES VIVANTES

Aides & subventions

```
var blCalculatorConfig = {  
  "host": "https://server.bookandlearn.com/masterkey/", "widget-  
id": "pfwAevNR3Ok6V2MSXDmZhuS9", "lang": "en", "localCurrency": "EUR",  
  "primaryColor": "#3E6884", "secondaryColor": "#888888", "terms-and-  
conditions": "http://easylanguages.com/languages-abroad/mobile-main-  
menu/miscellaneous/geneal-conditions_c244", "resend-endpoint": "undefined",  
  "fields": [ ["name-required", true], ["lastName-required", true], ["email-  
required", true], ["phone-required", false], ["country-required", false], ["comment-  
required", false]] };
```

Bourses & aides disponibles pour les citoyens français

Partir en séjour linguistique à l'étranger est une grande aventure, et le financer n'est pas la moindre des choses. Voici une liste de quelques pistes à explorer lorsque vous cherchez une bourse de séjour linguistique.

Cette liste n'est pas exhaustive, n'hésitez pas à frapper à toutes les portes que vous jugerez intéressantes pour financer votre projet !

Les Comités d'Entreprise

Dans de nombreuses entreprises, le comité d'entreprise propose des aides pour les enfants des employés. Il peut s'agir de bourses de séjours linguistiques, d'aides financières pour des séjours d'été ou encore de chèques vacances, moyen de paiement accepté par Langues Vivantes.

Votre mairie

La mairie de votre ville peut donner des aides pour des séjours d'été. Elle peut parfois vous aider à financer votre séjour linguistique ou proposer des bourses de séjours linguistiques, voire des aides financières pour des colonies de vacances.

La Caisse d'Allocation Familiale

Sous réserve de remplir certaines conditions de revenus, la CAF peut aider

certaines familles à financer les vacances de leurs enfants à l'aide de bourses ou de chèques vacances. Ces aides peuvent faire office de bourse de séjour linguistique. Renseignez-vous auprès de votre antenne locale ou consultez le [site de la CAF](#).

Comité de jumelage et associations locales

Dans certaines villes, le comité de jumelage et les associations d'amitié avec l'étranger peuvent être très actives. Certains comités offrent des bourses de séjour linguistique ou des aides financières pour partir à l'étranger découvrir la ville jumelle. Demandez à votre comité de jumelage s'il offre des aides financières pour des séjours linguistiques à l'étranger.

Régions et départements

La plupart des régions et départements proposent des aides financières pour des séjours durant l'été. Certaines de ces aides peuvent être des bourses de séjours linguistiques. Les bourses régionales constituent un apport, plus ou moins important. Les aides des collectivités sont d'excellentes pistes à ne pas négliger. N'hésitez pas à frapper à toutes les portes : mairie, conseil général, conseil régional...

Ministère de l'Éducation Nationale

Le Ministère de l'Éducation Nationale propose des bourses d'études à l'étranger. Les conditions d'obtention de ces bourses pour étudier à l'étranger sont très spécifiques. Visitez le site du Ministère pour de plus amples informations sur les bourses d'études à l'étranger.

Ministère des Affaires Étrangères

Le Ministère des Affaires Étrangères propose des bourses d'études à l'étranger selon des critères ici aussi très spécifiques. Visitez le site internet pour découvrir si des aides financières s'appliquent à votre séjour linguistique.

Associations, fondations et organismes internationaux

Certaines associations, fondations ou organismes internationaux proposent des bourses d'étude à l'étranger. La plupart de ces bourses s'obtiennent à travers un processus très sélectif visant à récompenser l'excellence académique dans un domaine bien précis. Renseignez-vous afin de découvrir

des bourses d'études ou aides financières qui pourraient correspondre à vos intérêts.

Entreprises, banques, caisses de retraite et assurance maladie

Certaines entreprises internationales peuvent offrir des bourses d'étude pour des programmes de volontariat ou pour l'apprentissage d'une langue spécifique à l'étranger. Des caisses de retraite ou assurances maladie peuvent aussi offrir des bourses d'étude à l'étranger ou des aides financières pour votre séjour linguistique. Renseignez-vous !

L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

Cet organisme offre une multitude d'aides et de programmes pour les jeunes et professionnels souhaitant apprendre l'allemand. Visitez leur site et décryptez leurs bourses d'étude avec soin : certaines sont tout à fait adaptables aux programmes de Langues Vivantes en Allemagne.

Ambassades et offices de coopération interculturels

Certaines ambassades offrent des bourses d'étude pour apprendre la langue de leur pays. Des offices et associations qui mettent en avant la coopération entre la France et un autre pays peuvent aussi mettre à disposition des aides financières pour des séjours linguistiques.

Commission Européenne : Erasmus et Leonardo

La Commission Européenne offre des aides financières pour les étudiants souhaitant effectuer des études ou profiter d'une expérience professionnelle à l'étranger. Les programmes de bourse d'étude à l'étranger les plus connus sont Erasmus (études) et Leonardo (stages). Pour plus d'informations, consultez le site de la [Commission Européenne](#).

Établissement scolaire

Votre établissement scolaire (collège ou lycée) dispose parfois d'un fonds social destiné à aider les élèves en difficulté. Ce fonds social peut parfois aider à subventionner les séjours linguistiques que vous pouvez effectuer avec votre classe. Pour les voyages linguistiques, les conditions d'attribution de ces aides financières sont souvent liées aux revenus de la famille et aux résultats scolaires de l'élève.

Aide à la mobilité

Si, dans le cadre de votre cursus d'étude, vous souhaitez effectuer un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échange ou un stage international, vous pouvez demander une aide à la mobilité afin de faire face aux frais de séjour. Cette aide concerne les étudiants boursiers sur critères sociaux. Attention, la bourse ne vous sera attribuée que pour une durée supérieure à deux mois et inférieure à neuf mois.

Les dossiers sont à retirer auprès du service relations internationales de votre université. L'aide est attribuée sur la base d'un projet sélectionné par l'établissement d'origine de l'étudiant.

N'hésitez pas à vous renseigner !